



ÉVALUATION MONDIALE DE LA BIODIVERSITÉ ET DES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES

Principaux messages de l'évaluation IPBES

Lors de la 7^e plénière de l'IPBES, qui s'est réunie en mai 2019, 132 États membres ont approuvé le « Résumé pour décideurs » contenant les messages clés de l'Évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques. Cette évaluation est la première du genre, par son caractère intergouvernemental et par la très grande quantité de données recueillies (15 000 références). Les scientifiques y soulignent l'état dramatique de la biodiversité et des services écosystémiques ; cette situation est en majeure partie imputable aux activités humaines, directes et indirectes. L'Ipbes appelle à des changements systémiques profonds à l'échelle planétaire pour inverser les tendances et assurer l'avenir de l'humanité. La FRB propose ici les principaux messages clés à retenir et une analyse critique de ce travail sans précédent.





Un état des lieux dramatique et qui s'aggrave

« Depuis 1900, l'abondance moyenne des espèces autochtones dans la plupart des grands biomes terrestres a diminué en moyenne de 20 %. »

Si le chiffre de 1 million d'espèces en voie d'extinction a marqué les esprits, le rapport a alerté sur d'autres messages tout aussi inquiétants. Ainsi, ces menaces pèsent aussi sur les espèces cultivées ou domestiquées dont la diversité génétique s'est fortement érodée.

Dans les zones cultivées, les sols s'appauvrissent rapidement et perdent leur potentiel agronomique ; les zones humides subissent des régressions rapides et les forêts tropicales continuent à disparaître au profit des cultures et des plantations, alors que plus de la moitié des récifs coralliens ont été perdus depuis un siècle. Les pertes de biodiversité locale font que les communautés biologiques se ressemblent de plus en plus tant dans les systèmes exploités que dans ceux qui ne sont pas gérés.

DES INDICATEURS PRÉCIS SUR L'ÉTAT DES ÉCOSYSTÈMES

La FRB propose d'extraire du rapport une série d'indicateurs principaux d'état et de tendance de la biodiversité pour éclairer les décideurs publics et privés. (Consultez les travaux de la FRB sur les indicateurs.)

L'EMPREINTE ÉCOLOGIQUE	<ul style="list-style-type: none">• La demande de l'humanité dépasse la bio-capacité de la planète depuis plus de 40 ans.• 1,6 terres seraient nécessaires pour répondre aux exigences de l'humanité en matière de ressources naturelles chaque année.
LA PRODUCTION PRIMAIRE NETTE QUI SUBSISTE DANS LES ÉCOSYSTÈMES TERRESTRES APRÈS L'APPROPRIATION HUMAINE	<ul style="list-style-type: none">• Elle est environ à 86 % de son niveau de référence naturel estimé à l'échelle mondiale.• Elle est estimée à 64 % de son niveau de référence naturel en Asie qui consomme donc 36 % de la production primaire.
LA BIOMASSE VÉGÉTALE	<ul style="list-style-type: none">• Elle est réduite par le changement d'utilisation des terres et l'intensification à moins de 50 % du niveau qu'elle atteindrait s'il n'y avait pas d'utilisation des terres par les sociétés humaines.• La plus grande partie de cette perte s'est produite avant le 17^e siècle.• Les tendances récentes sont moins claires : les estimations de l'ensemble des modèles montrent une tendance à la hausse de la biomasse végétale depuis 1970 (entraînée par la fertilisation du CO₂, le changement climatique et les repousses après les changements d'utilisation des terres antérieurs), mais les données obtenues à distance suggèrent une très légère diminution de la biomasse située au-dessus du sol depuis 1970.
L'INDICE DE PERTE D'HABITAT	<ul style="list-style-type: none">• 30 % des habitats terrestres ne sont plus susceptibles d'abriter la faune et la flore originelle, seuls 70 % des habitats terrestres de la biodiversité indigène subsistent aujourd'hui.
L'INDICE D'INTÉGRITÉ DE LA BIODIVERSITÉ	<ul style="list-style-type: none">• En moyenne, cet indice n'atteint plus que 79% dans les écosystèmes terrestres, et est inférieur au seuil de sécurité (90 %) proposé dans le cadre des limites planétaires, dans la plupart des biomes.• Les grandes régions où l'indice d'intégrité de la biodiversité, dont résulte la fraction restante de la biodiversité qui était initialement présente, tombe en dessous de 90 % risquent de faire face à une défaillance majeure de la résilience des écosystèmes qui entraînerait une perte des services écosystémiques dont l'Homme tire profit.

1 DES FACTEURS DE PRESSION QUI S'ACCÉLÈRENT DEPUIS 50 ANS

CHANGEMENT D'USAGE DES TERRES ET DES MERS

100 millions d'hectares de forêts tropicales ont été perdus entre 1980 et 2000, en raison de l'augmentation de l'élevage du bétail en Amérique latine (42 millions d'ha) et des plantations en Asie du sud-est, notamment d'huile de palme (6 millions d'ha).

EXPLOITATION DIRECTE DES RESSOURCES

33 % des stocks de poissons marins en 2015 étaient exploités à un niveau biologiquement non durable ; 60 % étaient exploités au maximum et 7 % étaient sous-exploités.

CHANGEMENT CLIMATIQUE

D'après une estimation, 5 % des espèces seront en voie d'extinction si les températures augmentent de 2 °C et 16 % si le réchauffement climatique atteint les 4,3 °C.

POLLUTION

Les engrais qui se retrouvent dans les écosystèmes côtiers ont produit plus de 400 « zones mortes » dans les océans, soit 245 000 km² au total (superficie plus grande que le Royaume-Uni).

ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Le nombre d'espèces exotiques envahissantes a augmenté de 70 % depuis 1970 dans les 21 pays qui ont présentés des données.

- Chacun de ces facteurs ajoute ses effets aux autres sur une planète de plus en plus marquée par les changements globaux et en particulier par le changement climatique.
- L'Ipbes pointe également du doigt les facteurs, indirects, qui sous-tendent les précédents : la croissance démographique humaine et l'ensemble des processus socio-économiques à l'origine d'une consommation non durable des ressources de la planète.

2 DES OBJECTIFS INTERNATIONAUX QUI NE SERONT PAS ATTEINTS...

Les objectifs d'Aichi envisagés pour 2020 ne seront pas atteints.

Cette situation ne permettra pas la réalisation d'une large part des objectifs du développement durable (ODD) des Nations unies. Seuls deux d'entre eux devraient pouvoir être atteints :

- la mise en priorité, dans les politiques publiques de la lutte contre les espèces envahissantes ;
- et la mise sous statut de protection de 10% de la surface marine (avec une grande réserve sur la qualité du statut de protection ainsi affiché par les États, puisqu'aucune harmonisation mondiale n'existe).

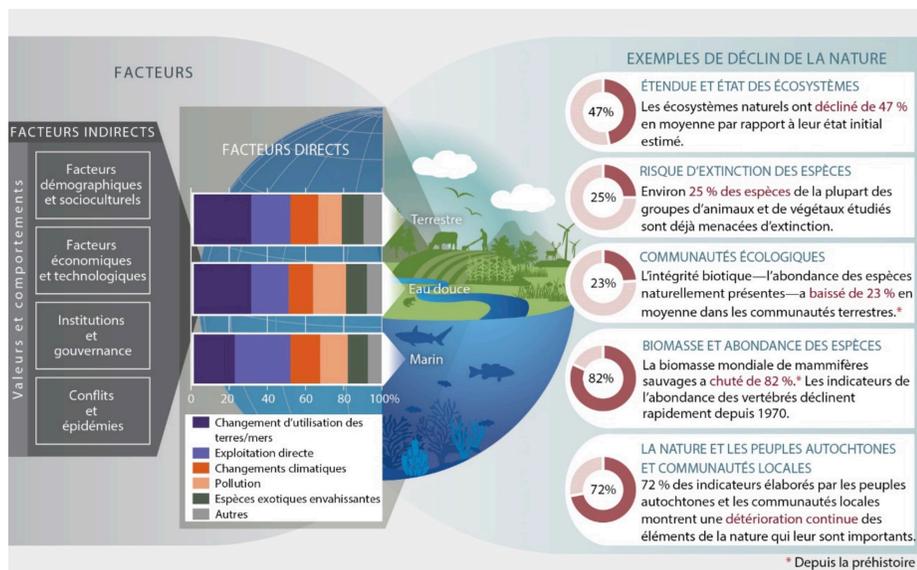
Objectif	Cible	Élément de cible (abrégé)	Progrès accomplis dans la réalisation des objectifs d'Aichi		
			Insuffisant	Modéré	Bon
A. Gérer les causes sous-jacentes	1	1.1		Jaune	
		1.2		Jaune	
	2	2.1		Jaune	
		2.2		Jaune	
		2.3		Jaune	
		2.4		Jaune	
	3	3.1	Rouge		
		3.2	Rouge		
	4	4.1	Rouge		
		4.2	Rouge		
B. Réduire les pressions directes	5	5.1	Rouge		
		5.2	Rouge		
	6	6.1	Rouge		
		6.2		Inconnu	
		6.3	Rouge		
	7	7.1	Rouge		
		7.2	Rouge		
		7.3		Jaune	
	8	8.1	Rouge		
		8.2	Rouge		
9	9.1			Vert	
	9.2		Inconnu		
9	9.3	Rouge			
	9.4	Rouge			
10	10.1	Rouge			
	10.2	Rouge			

Résumé des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs d'Aichi (partiel). En rouge, les objectifs qui ne seront pas atteints, en jaune, les objectifs qui devraient être partiellement atteints et en vert, les objectifs qui seront probablement atteints.

3 ... SAUF À S'ENGAGER DANS DES CHANGEMENTS SYSTÉMIQUES MAJEURS

Le pire n'est pas certain et l'Ipbes suggère un certain nombre de leviers d'actions

susceptibles de permettre ces changements systémiques. On soulignera les options



Exemples de déclin observés dans la nature au niveau mondial, soulignant le recul de la biodiversité provoqué par des facteurs de changement directs et indirects. Source : IPBES

suivantes :

- Le développement et la gestion efficace du réseau actuel des aires protégées.

- Une gestion intégrée des paysages qui assurent la conservation de la nature, la restauration écologique, l'utilisation durable des ressources et la production durable (y compris de nourriture, de matériaux et d'énergie), la gestion durable des forêts et la planification des infrastructures.

- Des systèmes agricoles, aquacoles et d'élevages durables préservant les espèces, races, variétés et habitats locaux et permettant une restauration écologique. L'Ipbes insiste sur les options multiples telle que l'agriculture biologique, les pratiques agro-écologiques, l'agroforesterie, les systèmes sylvo-pastoraux, etc.

- Des pêcheries durables mettant en œuvre une gestion écosystémique afin de préserver et conserver les espèces marines et les stocks halieutiques tout en limitant les pollutions.

- La reconnaissance des connaissances et pratiques des populations locales et autochtones et leur implication dans la

gouvernance environnementale pour renforcer les actions de conservation et de restauration tout en préservant leur propre qualité de vie.

- La lutte contre le changement climatique passant par des solutions fondées sur la gestion des terres et allant de pair avec les objectifs de conservation. L'Ipbes rappelle toutefois que le développement à grande échelle des cultures énergétiques ou des plantations non forestières peuvent avoir des effets négatifs sur la biodiversité.

- Les solutions fondées sur la nature (SFN), en favorisant les infrastructures grises et vertes, peuvent aider à atteindre les Objectifs de développement durable (ODD) en ville.

- Des systèmes financiers et économiques mondiaux durables pour construire une économie qui ne repose pas sur le paradigme de la croissance. Une telle évolution conduit à éliminer les subventions néfastes à la biodiversité et à changer les indicateurs économiques classiques, tels que le PIB, pour des indicateurs prenant en compte une vision plus globale et à long terme de l'économie et de la qualité de la vie.



Zoom sur l'engagement des entreprises

→ Dans le top 100 des sociétés du *Fortune 500 Global* ayant les plus grands revenus en 2016, près de la moitié (49) ont mentionné la biodiversité dans leurs rapports, 31 ont pris des engagements clairs en matière de biodiversité, et seulement 5 étaient spécifiques, mesurables et limités dans le temps. Aucune entreprise n'y a fait état de résultats quantitatifs en matière de biodiversité, de sorte qu'il est difficile de déterminer si les mesures prises par les entreprises sont d'une ampleur suffisante pour faire face aux impacts et produisent des résultats positifs pour la nature.



4 ANALYSE CRITIQUE

UN RAPPORT QUI N'INSISTE PAS SUFFISAMMENT SUR LES LACUNES DE CONNAISSANCES

- La science a accumulé un volume considérable de faits avérés. Cependant, elle doit aussi être prudente dans les propositions de solutions qu'elle peut formuler à l'adresse des décideurs. Une décision mal informée peut en effet avoir des conséquences graves. D'où l'importance de combler les lacunes de connaissances qui risquent d'affaiblir la prise de décision.

La liste donnée par l'Ipbes n'est pas exhaustive ; ce qui signifie que les communautés scientifiques, et notamment le conseil scientifique de la FRB, auront à la compléter.

DES SCÉNARIOS QUI NE DOIVENT PAS S'ARRÊTER À 2050

- La présentation des scénarios telle qu'elle figure dans le résumé pour décideurs est critiquable car tous ceux mis en avant, du *business as usual* au plus durable, montrent une poursuite de l'effondrement de la biodiversité d'ici 2050 sans indiquer les tendances au-delà de cette date.

En effet, si la plupart des travaux établissent que la croissance démographique et l'élévation du niveau de vie auront des impacts négatifs sur la biodiversité pendant encore 30 ans, il faut aller plus loin dans l'analyse des scénarios et regarder ceux qui au-delà de 2050 montrent qu'il est possible d'envisager une amélioration de la situation si, dans l'intervalle, les politiques de conservation réussissent à sauvegarder une part majeure de la biodiversité et si gouvernements et acteurs s'engagent dans une réduction significative des pressions qui s'exercent sur celle-ci.



UNE ANNÉE CLÉ POUR ENGAGER L'HUMANITÉ SUR UNE TRAJECTOIRE DURABLE

L'année 2020 est une année cruciale pour la biodiversité.

Au mois d'octobre se tiendra la COP 15 de la Convention pour la diversité biologique (CDB). Les pays adhérents devront **s'engager en faveur d'actions claires et quantifiables**. Ils devront aussi **privilégier la réduction des grands facteurs de pressions** affichés par l'Ipbes, tout en **développant des actions de protection de grande ampleur** afin de sauvegarder ce qui reste de la biodiversité. À côté des États, il est aussi majeur que les **entreprises, collectivités locales, ONG et citoyens** soient convaincus du danger auquel l'humanité fait face et s'engagent à leur tour.

Pour que tous ces engagements pris en faveur de la biodiversité n'entrent pas en contradiction avec ceux pris en faveur du climat ou de la lutte contre la désertification, **la FRB appelle à une meilleure coordination mondiale de l'expertise et de la décision en appui des trois conventions de Rio** (biodiversité, climat et désertification).